

## REUNION DU 04 AVRIL 2014

<b>Nombre de membres afférents au CM</b>	<b>: 15</b>	<b>Date de convocation</b>	<b>: 31/03/2014</b>
<b>En exercice</b>	<b>: 15</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>: 31/03/2014</b>
<b>Qui ont pris part</b>	<b>: 15</b>		

**Présents :** MM et Mmes BERGEON, BETTON, DONNATIN, DOYEN, DUFEU, FAUCON, GOUGEON, GROUSSARD, HEULOT, HIGNET, HUCHET, LEVEQUE. MARTIN, NEEL, FOUILLET.

**Absent(s) excusé(s) :**

Mme HUCHET a été nommée secrétaire.

**Election du maire :**

A l'issue du vote, M. Daniel Doyen a été élu maire avec 8 voix.  
cf : procès-verbal

**Création de postes d'adjoints :**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

**Considérant que** le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

**Considérant cependant que** ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant que** ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

**Election des adjoints :**

1<sup>er</sup> adjoint : Mme Danielle Fouillet

2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Yolande Betton

3<sup>ème</sup> adjoint : Mme Anne-Marie Donnatin

cf : procès-verbal

## REUNION DU 15 AVRIL 2014

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date de convocation	: 08/04/2014
En exercice	: 14	Date d'affichage	: 08/04/2014
Qui ont pris part	: 14		

**Présents :** MM et Mmes DOYEN, FOUILLET, BETTON, DONNATIN, HUCHET, DUFEU, NEEL, FAUCON, HIGNET, MARTIN, GROUSSARD, BERGEON, GOUGEON, LEVEQUE

**Absent(s) excusé(s) :**

Monsieur le maire, Daniel Doyen, nous fait lecture du courrier qu'il a reçu de Mme HEULOT nous informant de sa démission. Un courrier a été envoyé à Monsieur Le Préfet pour l'avertir de cette décision.

### **OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire invite son conseil municipal à procéder à la formation des diverses commissions communales :

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne à la

#### **☞ COMMISSION FINANCES**

- ♦ M. Daniel DOYEN, **président**
- ♦ M. Georges DUFEU, M. François HIGNET, **vice-présidents**
- ♦ **Membres :**
- ♦ Mme Danielle FOUILLET, M. David GROUSSARD, Mme Yolande BETTON

#### **☞ COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX – PATRIMOINE,**

- ♦ M. Daniel DOYEN, **président**
- ♦ Mme Anne-Marie DONNATIN **vice-présidente**
- ♦ **Membres :**
- ♦ M. Benoît MARTIN, M. Georges DUFEU, M. Jérémy FAUCON, M. André LEVEQUE, Mme Danielle FOUILLET

#### **☞ COMMISSION VOIRIE, AGRICULTURE,**

- ♦ M. Daniel DOYEN, **président**
- ♦ Mme Yolande BETTON, M. Jérémy FAUCON **vice-présidents**
- ♦ **Membres :**
- ♦ Mme Anne-Marie DONNATIN, M. Benoît MARTIN, M. François HIGNET

#### ☞ COMMISSION TRAVAUX

- ◆ M. Daniel DOYEN, **président**
- ◆ M. André LEVEQUE, **vice-président**
- ◆ **Membres :**
- ◆ M. Julien NEEL, M. Georges DUFEU, M. David GROUSSARD, Mme Anne-Marie DONNATIN

#### ☞ COMMISSION TERRITOIRE, URBANISME

- ◆ M. Daniel DOYEN, **président**
- ◆ Mme Anne-Marie DONNATIN, M. Julien NEEL **vice-présidents**
- ◆ **Membres :**
- ◆ Mme Danielle FOUILLET, M. Georges DUFEU, Mme Yolande BETTON, M. David GROUSSARD
- ◆

#### ☞ COMMISSION CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, ANIMATION

- ◆ M. Daniel DOYEN, **président**
- ◆ M. David GROUSSARD, Mme Marie BERGEON, **vice-présidents**
- ◆ **Membres**
- ◆ Mme Stéphanie GOUGEON, Mme Danielle FOUILLET, M. Julien NEEL, M. André LEVEQUE, Mme Julie HUCHET

#### ☞ COMMISSION COMMUNICATION

- ◆ M. Daniel DOYEN, **président**
- ◆ M. Julien NEEL, Mme Yolande BETTON, **vice-présidents**
- ◆ **Membres :**
- ◆ Mme Stéphanie GOUGEON, Mme Marie BERGEON, M. David GROUSSARD, M. François HIGNET

#### ☞ COMMISSION CENTRE DE LOISIRS

- ◆ M. Daniel DOYEN, **président**
- ◆ Mme Danielle FOUILLET, Mme Julie HUCHET **vice-présidentes**
- ◆ **Membres :**
- ◆ M. David GROUSSARD, M. Julien NEEL, M. Jérémy FAUCON

#### ☞ COMMISSION MAISONS FLEURIES, ESPACES VERTS, FLEURISSEMENT

- ◆ M. Daniel DOYEN, **président**
- ◆ M. François HIGNET, Mme Stéphanie GOUGEON, **vice-présidents**
- ◆ **Membres :**
- ◆ M. Benoît MARTIN, Danielle FOUILLET, M. Jérémy FAUCON

## **OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Vu** les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales du 23 et 30 mars 2014, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

DESIGNE :

- le président de la commission d'appel d'offres : Monsieur Daniel DOYEN, Maire

### **Membres titulaires :**

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Sièges à pourvoir : 3

- Mme Danielle FOUILLET a obtenu 11 voix
- Mme Yolande BETTON a obtenu 11 voix
- Mme Anne-Marie DONNATIN a obtenu 11 voix
- MM GROUSSARD, NEEL, DUFEU, LEVEQUE, Mmes HUCHET et BERGEON ont obtenu chacun une voix.

Mme Danielle FOUILLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.  
Mme Yolande BETTON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.  
Mme Anne-Marie DONNATIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

### **Membres suppléants :**

Nombre de votants 14

Bulletins blancs ou nuls 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

- Mme Marie BERGEON a obtenu 14 voix
- Mme Stéphanie GOUGEON a obtenu 14 voix
- M. André LEVEQUE a obtenu 14 voix

Mme Marie BERGEON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante

Mme Stéphanie GOUGEON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante

M. André LEVEQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

DESIGNE :

☞ Mme Danielle FOUILLET déléguée titulaire, domiciliée 2 t, rue des peupliers à Parigné sur Braye

☞ Mme Yolande BETTON déléguée titulaire, domiciliée « La Queufrie » à Parigné sur Braye

- ☞ Mme Anne-Marie DONNATIN déléguée titulaire, domiciliée 9 rue des Artistes à Parigné sur Bray
- ☞ Mme Marie BERGEON déléguée suppléante, domiciliée 11 résidence des Genêts à Parigné sur Bray
- ☞ Mm Stéphanie GOUGEON déléguée suppléante domiciliée 2 square des Croisettes à Parigné sur Bray
- ☞ M. André LEVEQUE délégué suppléant, domicilié 13, résidence des Peupliers à Parigné sur Bray

## **OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC**

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission de délégation du service public doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation du service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

DESIGNE :

- le président de la commission de délégation du service public : Monsieur Daniel DOYEN, Maire

### **Membres titulaires :**

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

- M. Georges DUFEU a obtenu 14 voix
- M. Julien NEEL a obtenu 14 voix
- Mme Danielle FOUILLET a obtenu 12 voix
- M. Jérémy FAUCON et Mme Anne-Marie DONNATIN ont obtenu chacun une voix

M. Georges DUFEU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

M. Julien NEEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Mme Danielle FOUILLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

### **Membres suppléants :**

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : .....

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

- Mme Julie HUCHET a obtenu 14 voix
- Mme Anne-Marie DONNATIN a obtenu 14 voix
- M. Jérémy FAUCON a obtenu 14 voix
- Mme Julie HUCHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante

Mme Anne-Marie DONNATIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) déléguée suppléante.

M. Jérémy FAUCON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DESIGNE :

☞ M Georges DUFEU délégué titulaire, domicilié 2, résidence des peupliers à Parigné sur Braye

☞ M Julien NEEL délégué titulaire, domicilié 11 résidence des Peupliers à Parigné sur Braye

☞ Mme Danielle FOUILLET déléguée titulaire, domiciliée 2 T rue des Peupliers à Parigné sur Braye

☞ Mme Julie HUCHET déléguée suppléante domiciliée 11, rue des Peupliers à Parigné sur Braye

☞ Mme Anne-Marie DONNATIN déléguée suppléante domiciliée 9, rue des Artistes à Parigné sur Braye

☞ M. Jérémy FAUCON délégué suppléant domicilié Montrieux à Parigné sur Braye

### **OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Suite à la demande de la Direction des Services Fiscaux de la Mayenne en vue de la constitution des nouvelles commissions communales des impôts directs, le Conseil Municipal propose douze membres titulaires et douze membres suppléants :

Les membres titulaires sont :

PARIGNE SUR BRAYE

- M. Jean FRACHET – 10, rue des Marronniers
- M. François HIGNET - 6, résidence des Genêts
- Mme Yolande BETTON - La Queufrie
- Mme Nicole MARCHAND - Les Eteppes
- M. Alain TRIHAN - 14, résidence de l'Épinay
- Mme Christiane CORBEAU – 12 résidence des Genêts
- M. Joël LENAIN – Les Eteppes
- Mme Martine DUFEU – 2, résidence des Peupliers
- M. Christian BELLOCHE – Nezan
- M. Philippe BUCHOT – 15, résidence de la Braye

HORS COMMUNE :

- M. Patrice LAUNAY – La Porte 53100 Châtillon sur Colmont
- M. Jean-Claude MOUSSAY – La Croix Couverte 53300 Oisseau

Les membres suppléants sont :

PARIGNE SUR BRAYE

- M. Sébastien FILLATRE – 4, résidence des Genêts
- Mme Emilie FORGET – Montrieux
- M. André LEVEQUE – 13, résidence des Peupliers,
- Mme Eliane GRANDIERE – 16, rue des Peupliers,
- M. Nicolas NAVEAU – 8, rue des Cèdres,
- M. Jean-Claude FOUILLET – 2T, rue des Peupliers,
- M. Gaëtan MARTEAU – 15, rue des Marronniers,
- M. Joseph ROGER – La Garenne
- Mme Arlette PELERITO – 3, rue des Marronniers,
- M. Damien MORICE – 13, résidence des Oliviers

- HORS COMMUNE :
- M. François HESLOT – Montaigu - 53100 Mayenne,
- M. Bertrand MOQUET – 5, rue Reinière - 53440 Aron

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU S.D.E.G.M.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts du Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la MAYENNE (S.D.E.G.M. 53)

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la MAYENNE (S.D.E.G.M. 53)

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Membre titulaire :**

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) :

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

– M. Daniel DOYEN a obtenu 14 voix

*Choisir suivant le cas :*

- M. Daniel DOYEN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

**Membre suppléant :**

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : .....

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

– Mme Anne-Marie DONNATIN a obtenu 14 voix

- Mme Anne-Marie DONNATIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée

DESIGNE :

☞ M Daniel DOYEN délégué titulaire, né le 21 mars 1957 domicilié « La Gesberdière » à Parnigné/Braye,

☞ Mme Anne-Marie DONNATIN déléguée suppléante née le 29 décembre 1977 domiciliée  
9, rue des Artistes à Parigné/Braye,

**OBJET : DESIGNATION DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE RENFORCEMENT EN  
EAU POTABLE DU NORD MAYENNE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte renforcement en eau potable du Nord Mayenne

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Syndicat mixte renforcement en eau potable du Nord Mayenne

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Membre titulaire :**

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : .....

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

– M. Georges DUFEU a obtenu 14 voix

*Choisir suivant le cas :*

- M. Georges DUFEU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

**Membre suppléant :**

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : .....

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

– M. André LEVEQUE a obtenu 14 voix

*Choisir suivant le cas :*

- M. André LEVEQUE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DESIGNE :

☞ M. Georges DUFEU, délégué titulaire, né le 15 décembre 1944 domicilié 2, résidence des Peupliers à Parigné/Braye,

☞ M. André LEVEQUE, délégué suppléant, né le 16 mars 1958 domicilié 13, résidence des Peupliers à Parigné/Braye.



## **OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL AU CNAS**

Le conseil municipal est invité à procéder à la désignation d'un délégué élu auprès du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

☞ M. Daniel DOYEN, en qualité de conseiller municipal, délégué élu.

## **OBJET : MEMBRES DU C.C.A.S.**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article 7 modifié du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le maire

Le conseil municipal procède ensuite à l'élection de ses représentants au conseil d'administration

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : /

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- M. Daniel DOYEN président du conseil d'administration
- Mme Danielle FOUILLET avec 14 voix
- Mme Marie BERGEON avec 14 voix
- Mme Julie HUCHET avec 14 voix
- Mme Anne-Marie DONNATIN avec 14 voix

## **OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT EN SECURITE ROUTIERE**

Monsieur Le Maire fait part du courrier de la préfecture soulignant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune et invitant le conseil municipal à désigner un élu référent en sécurité routière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M. Georges DUFEU comme référent en matière de sécurité routière de la commune.

L' élu référent en sécurité routière veillera à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la commune (police de la circulation et signalisation, urbanisme, voirie et aménagement, prévention en milieu scolaire et auprès des jeunes, des associations et du personnel communal, information, etc...).

Il proposera au conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population, en relation avec les diverses associations concernées. Il coordonnera et pilotera les actions mises en œuvre par les différents acteurs.

Il participera aux réunions et aux actions de formation proposées par les services de l'Etat et, en particulier, de la direction départementale de l'Equipement. Il participera également au réseau des élus référents, co-animé par l'association des maires de France.

Il assurera une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière. A ce titre, il sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de sécurité routière.

Chaque année, il présentera au conseil municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire communal.

### ***OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT A LA DEFENSE***

Le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation d'un correspondant Défense sur la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Mme Anne-Marie DONNATIN comme correspondant Défens

### ***OBJET : INDEMNITES AU MAIRE***

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire avec effet immédiat au 05 avril 2014 :

- Au taux de 31% de l'indice brut 1015 soit 1 178.46 €.

## **OBJET : INDEMNITES AUX ADJOINTS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Vu** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, (population de la commune entre 500 et 999 habitants), les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire avec effet immédiat au 05 avril 2014 :

- Au taux maximal de 8.25% de l'indice brut 1015 soit 313.62 €.